



Assemblée générale

Distr. limitée
13 octobre 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Sixième Commission

Point 171 de l'ordre du jour

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation internationale de protection civile

**Arménie, Bélarus, Fédération de Russie, Pakistan et Zimbabwe :
projet de résolution**

**Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale
à l'Organisation internationale de protection civile**

L'Assemblée générale,

Souhaitant promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de protection civile,

1. *Décide* d'inviter l'Organisation internationale de protection civile à participer à ses sessions et travaux en qualité d'observateur;
2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

